

LE CERCLE D'OUTRE-MANCHE AU CŒUR DES REFORMES

4- Dialogue social et fixation du Smic : en finir avec le « ménage à trois »

- **Octobre 2006** - **Le Cercle d'outre-Manche** propose la fin du « ménage à trois » afin d'établir un dialogue social direct entre patronat et syndicats :
 - « Le gouvernement blairiste s'est petit à petit effacé des discussions sociales, a redonné du pouvoir aux acteurs sociaux, et aujourd'hui n'a plus pour rôle que de valider ou non la recommandation des syndicats (TUC) et du patronat (CBI). L'Etat britannique a laissé la place à « un partenariat social » entre le patronat, les syndicats et des parties tierces qui ont pour rôle l'arbitrage et la médiation des conflits et disputes ». (« *My neighbour is rich* », 2^e rapport du CoM, p.33).

- **Juin 2007** - **Le Cercle d'outre-Manche** propose de fixer le Smic par une commission paritaire Patronat-Syndicat appuyée par des experts économiques (sur l'exemple de la *Low Pay Commission* britannique). L'objectif est d'avoir comme en Angleterre un Smic reconnu par les partenaires sociaux comme optimum pour l'emploi, la croissance et le pouvoir d'achat (« *6 mois, 6 mesures pour que la France repasse devant le Royaume-Uni* », 3^e rapport du CoM, p. 13).

- **Septembre 2007** - Nicolas Sarkozy, Président de la République :
 - « Sur la fixation du Smic, nous avons besoin de dépassionner le débat. Une commission indépendante fera chaque année des recommandations aux partenaires sociaux et au gouvernement. L'important c'est qu'elle soit fondée sur des éléments d'analyse objectifs, en particulier l'emploi et la situation économique générale » (18 septembre 2007, discours pour le 40^e anniversaire de l'association des journalistes de l'information sociale).

4 décembre 2008 - La loi en faveur des revenus du travail présenté en Conseil des ministres le 23 juillet dernier prévoit la **modification de la procédure de fixation du Smic**, avec la création d'une **Commission consultative d'experts** chargée de remettre chaque année à la Commission nationale de la négociation collective (CNNC) et au gouvernement un rapport sur les évolutions souhaitables du SMIC.